



Remise des labels Sécuri-Site à deux sites touristiques en Vaucluse :

le Palais des Papes et le Pont Saint Bénézet

Le jeudi 18 juillet 2019



Le Vaucluse accueille chaque année 4 millions de visiteurs, le tourisme représentant 7,5 % du PIB. C'est par conséquent un secteur qui participe activement à la croissance économique du département avec :

- **16 000 emplois directs ou indirects ;**
- **1,3 milliards de chiffre d'affaires ;**
- **3,9 millions de nuitées par an dont 36% de clientèle étrangère.**

Dans un contexte persistant de lutte contre le terrorisme et afin d'assurer la sécurité des visiteurs venus profiter des sites touristiques exceptionnels de notre département, les dispositifs de sécurité ainsi que la coopération entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les forces de sécurité intérieure et les exploitants de site ont été renforcés.

Ces actions de coopération s'inscrivent dans le cadre du « Programme tourisme et sécurité » adopté au niveau national par le comité interministériel du tourisme du 7 novembre 2016. Ces dispositifs se déclinent dans le département en plusieurs axes :

- **Création d'un conseil départemental tourisme-sécurité**

Présidé par le Préfet, il est composé en Vaucluse, des Procureurs de la République, des élus du département (Président du Conseil départemental, Maire d'Avignon, Présidents des EPCI, Président de l'association des Maires de Vaucluse), des forces de sécurité intérieure (Direction Départementale de la Sécurité Publique et Groupement de Gendarmerie Départementale), des responsables des principales organisations professionnelles liées au tourisme (hôtellerie, restauration) et des responsables des principales structures touristiques (Avignon Tourisme, le théâtre Antique d'Orange, le Festival d'Avignon, Vaucluse Provence Attractivité).

Il se réunit chaque année afin de coordonner les dispositifs de sûreté et pour prendre des mesures de sécurité adaptées à chaque site concerné. La dernière réunion pour 2019 a eu lieu le 24 juin. Il s'agit de la troisième réunion organisée depuis sa création dans le département en 2017. Lors de ces réunions est notamment abordée la programmation de conventionnement proposée par la Préfecture et les forces de l'ordre en fonction de la fréquentation du site touristique et des dispositifs de sécurité pré-existants.

- **L'élaboration de conventions de site**

Les conventions de site ont vocation à déterminer les mesures de sécurisation spécifiques et les plus adaptées à chaque site touristique concerné. Elles sont établies en collaboration entre le maire de la commune concernée, l'exploitant du site et les forces de sécurité intérieure.

Des conventions de site ont été établies avec des gestionnaires de trois sites touristiques : le Palais de Papes ; le Pont Saint-Bénézet et le Théâtre d'Antique d'Orange.

Dans ces conventions, les signataires s'engagent à concourir à la sécurité des visiteurs et à appliquer les dispositifs de prévention et de protection définis conjointement.

Les sites faisant l'objet d'une convention ont ensuite vocation à être labellisés « Sécuri-Site ».

- **L'attribution du label « Sécuri-Site »**

Les sites touristiques ayant signé une telle convention et respectant les consignes de sécurité y figurant se voient attribuer ce label.

Ce marqueur visuel, facilement identifiable par les touristes, témoigne du respect des dispositifs contenus dans la convention de site par les signataires. Délivré par la Préfecture, si le label n'a pas d'effet juridique, il a vocation à valoriser les actions entreprises et moyens déployés par les exploitants en faveur de la sécurité des visiteurs, dans une logique de partenariat responsable.

Programmation de labellisation des sites touristiques en Vaucluse

Le 18 juillet 2019, deux sites touristiques se verront attribuer le label « Sécuri-Site » :

- Avignon Tourisme et Festival d'Avignon pour le site du Palais des Papes
- Avignon Tourisme pour le Pont Saint-Bénézet.



AVIGNON
Ville d'exception

